

Pour notre avenir - nos missions – nos métiers – nos emplois – nos salaires et traitements

La Loi Plein emploi est un outil du gouvernement et du patronat pour détruire nos missions, nos métiers, nos emplois. Aucune agence, aucun service ne sont épargnés par les conséquences de cette loi.

Depuis le 1er janvier 2025, avec la mise en place de l'inscription obligatoire, du nouveau système d'orientation, les DPA et le contrat d'engagement, rien de va plus. Jamais une telle désorganisation ne s'est vue sur les sites, mettant les personnels et les DE dans le désarroi. Le DG peut se gargariser dans un message aux agents de nos réussites (il ne convainc que lui-même) et nous inviter à la patience mais il n'arrivera pas à contenir nos colères plus longtemps. Surtout quand on sait que les NAO 2025 se solderont par une non augmentation de salaire et que les agents de droit public attendent toujours la revalorisation des grilles.

Au programme pour la suite : Déshabillage des fonctions support au profit du CRE, pas d'embauches supplémentaires pour l'accompagnement et l'indemnisation, privatisation de nos missions et déploiement de l'IA pour des gains d'efficacité (déjà bien avancés pour ces 2 derniers points depuis 2024). **Les fonctions supports vont être les premières victimes du Plan d'efficacité décidé par la DG** (redéploiement à minima de 3700 postes d'ici 2027). Des collègues des PAG sont invités fortement à rejoindre les plateformes CRE, ceux des DG/DR/DT sont poussés à revenir dans le réseau, il s'agit d'essayer de pallier pour la DG à l'absence de moyens supplémentaires pourtant promis lors des discussions précédant le vote de la loi.

Et tout cela dans le but de mettre en œuvre au plus vite la loi pour le Plein emploi qui, rappelons-le, a pour objet :

- l'inscription obligatoire liée à la conditionnalité des 15h et au renforcement des contrôles/sanctions n'a pour but que de stigmatiser les chômeurs en les rendant responsable de leur situation et forcer les privés d'emploi à accepter des emplois non choisis correspondant aux besoins locaux des employeurs,
- le Réseau National pour l'Emploi a pour objectif de permettre aux opérateurs privés de placement et aux agences d'Intérim de renforcer leur rôle de prestataires mais aussi et surtout d'accompagner en lieu et place du Service Public de l'Emploi et de l'Insertion.

Le 1er avril, jour de grève nationale à France Travail, entre aussi en vigueur la **nouvelle convention d'Assurance Chômage**. Une nouvelle fois, le droit à un revenu de remplacement est réduit notamment pour les seniors de 53 à 57 ans. Après avoir durci les conditions d'accès aux droits, baissé le montant et la durée, le gouvernement s'en prend maintenant aux seniors pour qui l'âge de départ en retraite a été retardé et qui peinent à retrouver un emploi ! **Ce sont encore les conseillers France Travail qui vont devoir assumer les mesures injustes prises par ce gouvernement.** Celui-là même qui prévoit d'ores et déjà de nouvelles restrictions budgétaires et de nouvelles attaques contre les services publics et notre protection sociale au profit d'un réarmement européen. Nous ne pouvons accepter que cette musique anxiogène et guerrière justifie l'austérité sociale. 4 milliards d'euros en moins pour le Ministère du travail et 100 milliards d'euros en plus pour le budget militaire d'ici 2030, tels sont les choix du gouvernement. **La CGT revendique des moyens pour tous les services publics, la protection sociale, la paix et pas pour la guerre !**

**DES MOYENS POUR LE SERVICE PUBLIC, PAS POUR LES OPÉRATEURS PRIVÉS !
LE CHÔMAGE N'EST PAS UNE MARCHANDISE, FRANCE TRAVAIL N'EST PAS UNE ENTREPRISE !**

**La colère gronde dans les rangs de France Travail. Faisons-nous entendre !
Ensemble et Solidaire, c'est par notre lutte que nous gagnerons !**

Toutes et tous en grève le 1er avril

Syndiquez Vous !



Pour la CGT France Travail, un autre Service Public de l'Emploi est possible, cela passe par :

- L'abrogation de la Loi Plein emploi,
- Les moyens humains et budgétaires pour répondre aux besoins des usagers et usagères et exercer pleinement nos missions :
 - CDIisation de tous les collègues en contrat précaire qui le souhaitent,
 - Réinternalisation de toutes les prestations sous-traitées,
 - Augmentation des salaires et des traitements - à minima indexée sur l'inflation, avec rattrapage des pertes subies
 - Augmentation des effectifs en CDI